

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire.**

**Étaient présents :** Alexandre BRETAGNE, Evelyne CALLEJA, Frédéric CARRÉ, Stéphane CARRÉ, Jean-Claude LEMAIRE, Danièle LOPES, Sandra PICART, France ROYER, Jean-Michel SABAN

**Étaient absents excusés :**

Chantal DOLOU : pouvoir à Rémi MARSIGNY (absent non excusé)  
Jean-Pierre CARRÉ : pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE  
Laurence LAMORY : pouvoir à Frédéric CARRÉ  
Eric ROSIER : pouvoir à Jean-Michel SABAN

**Étaient absents non excusés :**

Frédéric GUEUNOT  
Remi MARSIGNY

---

**ORDRE DU JOUR :**

- **Nomination de la secrétaire de séance.**
- **Approbation du dernier compte rendu du jeudi 11 avril 2019**
- **Présentation par WPD d'un projet d'extension du parc éolien de Joux la Ville (Nord et Sud)**
- **Vote des subventions annuelles**
- **Achat d'un défibrillateur**
- **Travaux divers**
- **Devis complémentaire OUDUN - Extension Chaufferie**
- **Acceptation remboursement GROUPAMA**
- **Autorisation de signature de convention de passage de câbles sur parcelle YS53**
- **Remboursement caution Monsieur PAGE Jean Yves**
- **Question diverses**

---

**Date de convocation et d'affichage : 03 mai 2019**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Évelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

Le compte rendu de la séance du jeudi 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

**3. PRÉSENTATION D'UN PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DE JOUX LA VILLE (NORD et SUD)**

Il est rappelé qu'en Avril 2017 le conseil municipal avait donné son accord de principe pour l'agrandissement du parc éolien entre autre pour compenser 2 des 5 éoliennes non construites par défection d'un des propriétaires. 3 ont obtenu une modification de permis initial et seront construites au dernier trimestre 2019. C'est à ce titre que Madame Bérénice Commun de la Société WPD vient présenter le projet qu'ils ont étudié.

# COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Il se décompose en deux parties :

- La partie Nord pour 3 machines dont deux sur la commune de Nitry et une sur le Territoire de Joux la Ville.
- La partie Sud pour deux éoliennes toutes deux sur le territoire de Joux la Ville.

Après avoir exposé les contraintes techniques (ligne haute tension, faisceaux hertziens, autoroute), écologiques et paysagères qui ont justifié ces implantations telles qu'elles sont, Madame Commun fait la description des machines potentiellement envisagées. Modèle E115/EP3 de 180m bout de pales sur la zone nord, même modèle de 150 à 165 mètres sur la zone Sud. Mât en béton pour les 180 mètres, mât en acier pour les 150 mètres. La nature des 165 mètres n'étant pas encore bien définie.

Les stratégies d'accès sont encore à l'étude :

- soit par le Chemin des Boeutiers puis par le Chemin de la Métairie
  - soit par le Chemin de la Bousse Ronde puis de la Vallée Bigot
- ✚ Les mesures compensatoires consisteraient en des plantations d'arbres complémentaires.
  - ✚ Création d'un itinéraire pédestre et VTT relié à la voie verte de la Communauté qui partirait de Nitry vers Oudun, Villiers la Grange retour à Nitry.
  - ✚ Aide financière à la réouverture d'un coteau agroenvironnemental au Val de Malon et réintroduction de vignoble.
  - ✚ Soutien au projet R2D2 mené par les agriculteurs locaux en faveur de la biodiversité
  - ✚ Les retombées fiscales pour le bloc communal s'élèveraient à 31.500,00€ pour la commune et autant pour la Communauté de Communes
  - ✚ Possibilité d'une participation citoyenne ou de l'achat d'une éolienne par la commune ou plusieurs communes avec engagement dès la phase d'étude qui comprend une part de risque ou rachat simple en fin de chantier sans le risque de phase d'étude mais à prix supérieur.

Le Maire et le conseil municipal remercient Madame Commun de sa présentation.

Après son départ, la discussion s'engage.

Certains craignent une différence de couleur, de hauteur, de structure de mât.

A contrario, il est évoqué un emploi supplémentaire à la base de maintenance, une ressource financière supplémentaire, la réimplantation du vignoble sur Joux la Ville et des mesures de promotion touristique et environnementale.

Le Maire propose des décisions par phase :

- Lister les points positifs du projet
- Les points négatifs

Puis vote sur les conventions de passage sur chemins et propriétés communales.

La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## 4. **VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les subventions suivantes :

LA HALTE (Mme LOPES ne participe pas au vote)	800€
ANVP	500€
Le Comité des Fêtes	500€
SCP Vétérinaire	200€

Il vote par ailleurs à l'unanimité une subvention de 100€ à l'association sportive de Noyers sur Serein pour chaque enfant de Joux la Ville et exige que cette somme vienne en déduction du coût de chaque élève et non pas dans le financement global de l'association.

### **Élèves concernés :**

GEORGES Kylian (VTT)  
GAUTHERIN Manon (ESCALADE)  
NARCISCO Ethane  
VASSEUR NELL

## 5. **ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR**

Proposition est faite de l'achat de défibrillateur.

Un désaccord reste sur le lieu d'implantation (préau, cour mairie, boulangerie, école). Monsieur Frédéric CARRÉ suggère d'en prévoir un au hameau d'Oudun pour la Grange et qui pourrait aussi être en couverture des clients du traiteur.

Madame Sandra PICART est chargée de nous informer de la nature des dispositifs et du coût.

Il est souhaité passer accord avec Précy le Sec pour un achat groupé à raison de 2000,00€HT maximum par appareil.

Le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

## 6. **TRAVAUX DIVERS**

Plaques d'égout : N'ayant obtenu à ce jour qu'un devis et compte tenu de l'urgence, le Conseil Municipal **DONNE** à l'unanimité un accord de dépense de 20.000,00€ HT maximum et confie à Monsieur Jean-Michel SABAN et Monsieur Jean-Claude LEMAIRE le soin du choix de l'entreprise et du nombre de tampons à resceller fourniture de plaques ou non.

Rue Servat : Un seul devis ayant été obtenu, la question est remise au prochain conseil municipal.

## 7. **DEVIS COMPLÉMENTAIRE OUDUN- EXTENSION CHAUFFERIE**

L'entreprise MARÉCHAL doit poser deux portes :

- Une porte sur la chaufferie
- Et une sur le local de stockage

Le montant s'élève à 3.778,20€ HT soit 4.533,84€ TTC.

Le Conseil Municipal **VOTE** cette dépense à l'unanimité.

# COMMUNE DE JOUX LA VILLE

## 8. ACCEPTATION REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le remboursement de GROUPAMA de 4.907,67€ qui correspond à l'assurance maîtrise d'ouvrage de OUDUN payé en 2018 et rajouté à la prime de 2019, les deux opérations s'étant croisées dans leur service.

## 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PASSAGE DE CÂBLES SUR LA PARCELLE YS53

Le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer la convention de passage de câbles ENEDIS sur la parcelle communale YS53 avec une indemnité de 241,56€. (Projet Champ Gourleau).

## 10. REMBOURSEMENT CAUTION MONSIEUR PAGE Jean-Yves

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le remboursement de la caution de Monsieur Jean-Yves PAGE pour un montant de 27,54€.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Frédéric CARRÉ pose la question de l'état du Chemin de la Chapelle. Il lui est répondu que l'assurance de l'entreprise BOUJEAT a pris en charge le renouvellement en bicouche des bandes de roulement.

Il faudrait rapidement procéder à un enduit bicouche 6/10 4/6 pour étancher définitivement la voie.

Monsieur Jean-Michel SABAN est chargé d'établir le programme de voirie dont la Rue Mélines, la Rue du Vieux Puits.

La Rue du Faubourg sera programmée après les travaux d'assainissement Maison Robin et nouveau hangar communal.

### PROJET STATION SERVICE :

Monsieur Stéphane CARRÉ demande où en est le projet de la station-service. Le Maire lui répond qu'il a reçu deux fois les agents de l'ATD qui sont en attente du relevé topographique. Des devis ont été sollicités. La proposition de GÉOMEXPERT SAS à Avallon est retenue à l'unanimité pour un montant de 2.173,65€ HT soit 2.608,58€ TTC.

### PERMANENCE DES ÉLECTIONS :

**Dimanche 26 mai 2019**

Permanence Bureau de Vote

De 8h à 10h	Jean Claude LEMAIRE	France ROYER	Evelyne CALLEJA
De 10h à 12h	Sandra PICARD	Jean Michel SABAN	Jean Pierre CARRÉ
De 12h à 14h	Eric ROSIER	Frédéric CARRÉ	Laurence LAMORY
De 14h à 16h	Chantal DOLOU	Stéphane CARRÉ	Rémi MARSIGNY
De 16h à 18h	Danielle LOPES	Daniel FRAISSE	Jean Claude LEMAIRE

**Président : Jean-Claude LEMAIRE**

Suppléant du Président :

Assesseurs :

# COMMUNE DE JOUX LA VILLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ  
ABSENT  
POUVOIR A JC LEMAIRE

Stéphane CARRÉ

Chantal DOLOU  
ABSENTE  
POUVOIR A  
REMI MARSIGNY (ABSENT  
NON EXCUSÉ)

Frédéric GUEUNOT  
ABSENT  
NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY  
POUVOIR A  
Frédéric CARRÉ

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY  
ABSENT  
NON EXCUSÉ

Sandra PICART

Eric ROSIER  
ABSENT  
POUVOIR A  
JEAN MICHEL SABAN

France ROYER

Jean-Michel SABAN

## TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 26_2019	VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES
Délibération 27_2019	ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR
Délibération 28_2019	TRAVAUX DIVERS
Délibération 29_2019	DEVIS COMPLÉMENTAIRE OUDUN -EXTENSION CHAUFFERIE
Délibération 30_2019	ACCEPTATION REMBOURSEMENT GROUPAMA
Délibération 31_2019	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PASSAGE DE CÂBLES SUR PARCELLE YS53
Délibération 32_2019	REMBOURSEMENT CAUTION M. PAGE JEAN YVES
Délibération 33_2019	PROJET STATION SERVICE